

*Traitement antiparasitaire obligatoire
de votre chienne avant sa stérilisation*



Dans les 2 jours après votre passage au refuge de la SPANC, vous devez déparasiter votre chienne contre les puces, les tiques et les vers des intestins.

Achetez chez un vétérinaire :

- 1 comprimé de NEXGARD pour traiter les puces et les tiques ;
- 1 comprimé MILPRO vermifuge pour traiter les vers intestinaux.

Faire avaler à votre chienne ces comprimés dans une boulette de pâtée ou de viande.

Ces comprimés doivent être donnés tous les 2 ou 3 mois à votre chienne.

Attention : votre chienne doit être obligatoirement débarrassée de tous les parasites avant le rendez-vous pour sa stérilisation. Si l'animal a des tiques ou des puces, **le vétérinaire pourra refuser** de prendre en charge votre chienne.

Votre animal doit être propre

Lavez votre chienne la veille du jour du rendez-vous chez le vétérinaire.

Prenez soin de vos animaux de compagnie

Les chiens et chats doivent :

- être **nourris** tous les jours ;
- avoir de l'**eau propre**, changée tous les jours.

Pour le chien :

- votre chien doit avoir un **abri** pour se protéger du soleil et de la pluie ;
- **la niche** doit rester propre, être isolée de la boue avec un sol dur ou en planches ;
- **ne pas attacher en permanence** le chien, sinon il devient agressif et aboie ;
- pour un chien à l'attache, la **longueur de la chaîne est au minimum de 3m** ;
- le chien attaché doit avoir un **collier en tissu** ; il ne doit pas être attaché directement avec la chaîne, qui peut entailler le cou de l'animal et le blesser gravement ;
- votre chien doit être lavé avec un **shampoing adapté** au moins 2 fois par an ;
- **la loi interdit d'attacher les chiots** ;
- **les excréments** doivent être ramassés tous les jours.

A Dumbéa, le

Signature du propriétaire après lecture